

saison 2024-2025

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

**COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS**
**LIGUE
ÎLE DE FRANCE**



**COUPE DE
LA LIGUE**

**RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX**

TIRAGE DES 1/32^{es} DE FINALE

à jouer avant le 5/01/2025

MASCULINS

5877001	AVON HB	-	AULNAY HB	5893009
5877029	PONTAULT-COMBAULT HB	-	HBC DU PARISIS	5895052
5878017	ST CYR FONTENAY	-	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	5895020
5878075	ASHB LES MUREAUX	-	SAVIGNY HB 91	5891034
5878076	ST-GERMAIN HB	-	HBC SURESNES	5892028
5891024	AS MARCOUSSIS	-	CSA KREMLIN-BICÊTRE	5894005
5891025	H MENNECY VE	-	JOINVILLE HBA	5894055
5892009	COM BAGNEUX	-	CM AUBERVILLIERS	5893008
5892012	CLAMART HB	-	HB ST-BRICE 95	5895002
5892020	AS MEUDON	-	US DEUIL-ENGHien-MONTMORENCY	5895018
5893012	BLANC-MESNIL SP.	-	US LAGNY-MONTÉVRain	5877016
5893013	AC BOBIGNY	-	US ORMESSON	5894010
5893022	MONTFERMEIL HB	-	AS FONTENAY-AUX-ROSES	5892015
5893053	HBC ROMAINVILLE	-	HBC SERRIS VE	5877072
5893069	VILLEPINTE HBC	-	HBC ST-LEU / TAVERNY	5895022
5894026	ENT. PLESSÉNNE HB	-	CS MEAUX	5877019
5894035	VILLIERS EC	-	NEUILLY-PLAISANCE SP.	5893024
5894056	HBC ARCUÉILLAIS	-	VILLEMOMBLE HB	5893055
5895001	COM ARGENTEUIL	-	CLAYE SOUILLY SHB	5877009
5895023	AS ST-Ouen-L'AUMÔNE	-	US VAIRES EC	5877035
5895062	CERGY HB	-	ES COLOMBIENNE	5892004
5877037	USM VILLEPARISIS	-	EXEMPT	
5878031	PLAISIR – LES CLAYES HB	-	EXEMPT	
5878040	HBC VELIZY	-	EXEMPT	
5892005	ASV CHÂTENAY-MALABRY	-	EXEMPT	
5892014	COURBEVOIE HB	-	EXEMPT	
5892019	USM MALAKOFF	-	EXEMPT	
5892024	CSM PUTEAUX	-	EXEMPT	
5893001	AS BONDY	-	EXEMPT	
5893003	HBC LIVRY-GARGAN	-	EXEMPT	
5894001	US ALFORTVILLE	-	EXEMPT	
5894029	ES SUCY	-	EXEMPT	

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 – n° APE : 9312Z

RAPPELS

Règle de participation

Tout joueur de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Tout joueur de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.